

CABLE ADDRESS : ICITO, GENÈVE
TELEPHONE : 33 10 00 33 20 00 33 40 00



TÉLÉGRAMMES : ICITO, GENÈVE

**GENERAL AGREEMENT
ON TARIFFS AND TRADE**

**ACCORD GÉNÉRAL
SUR LES TARIFS DOUANIERS
ET LE COMMERCE**

Villa le Bocage - Palais des Nations
GENÈVE

25 JUIN 1957

REFERENCE : VIII-1-29

PROCES - VERBAL

DE RECTIFICATION DU PROTOCOLE PORTANT AMENDEMENT
DE LA PARTIE I ET DES ARTICLES XXIX ET XXX,
DU PROTOCOLE PORTANT AMENDEMENT DU PRÉAMBULE ET
DES PARTIES II ET III ET DU PROTOCOLE D'AMENDEMENT AUX
DISPOSITIONS ORGANIQUES DE L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES
TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE
ÉTABLI A GENEVE LE 3 DECEMBRE 1955

SIGNATURE DU JAPON

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le Procès-verbal de rectification du Protocole portant amendement de la Partie I et des Articles XXIX et XXX, du Protocole portant amendement du Préambule et des Parties II et III et du Protocole d'amendement aux dispositions organiques de l'Accord général sur les Tarifs douaniers et le Commerce, établi à Genève le 3 décembre 1955, a été signé par le Plénipotentiaire du Gouvernement du Japon le 17 juin 1957.

La présente communication vous est adressée conformément au paragraphe II du Procès-verbal.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

E. Wyndham White
Secrétaire exécutif

DGT/60/57